



**Prise en charge orthophonique des troubles de la voix  
En contexte neurologique**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifié(e)s pour prendre en charge les dysphonies d'origine neurologique dont font partie les dysphonies post AVC (AVC hémisphériques, AVC du tronc cérébral), les dysphonies post atteinte laryngée périphérique (intubation, chirurgie par voie d'abord antérieure, thyroïdectomie), les dysphonies neurodégénératives (Maladie de Parkinson et syndromes apparentés). Ce type de pathologie et les protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique et une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution.

Il est nécessaire par ailleurs de connaître les recommandations de l'HAS et les différents parcours de soins que l'on peut proposer aux patients en fonction du type d'atteinte et de leur symptomatologie. Le suivi se faisant en concertation avec les différents praticiens médicaux que le patient rencontre au fil de ce parcours.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens de comprendre et de prendre en charge les troubles de la voix dans certains contextes neurologiques tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation, de donner des outils immédiatement utilisables et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients.

Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur deux jours et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des dysphonies en contexte neurologique (AVC, atteinte périphérique et Maladie de Parkinson et syndromes apparentés). Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

**A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de :**

- Analyser les épreuves du bilan vocal dans le cadre d'une dysphonie neurologique
- Pratiquer les exercices de voix spécifiques à chaque atteinte
- Maîtriser les différents parcours de soin à proposer aux patients

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes.

## **PRÉ-REQUIS**

Être titulaire d'un diplôme d'état.

## **DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

Durée de la formation : 14 heures (Sur 2 jours)

Dates de la formation : Vendredi 9 et Samedi 10 Février 2024

Effectifs : 10 à 18 personnes

## **LIEU DE LA FORMATION**

En VISIO sur la plateforme ZOOM professionnel

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### **Programme détaillé de la formation**

**Première journée**

**Accueil : 8H30**

**ETAPE 1 : L'acquisition ou le perfectionnement de connaissance et de compétences**

**Format : présentiel**

**Durée : 2 jours**

**Intervenant : Aurélie Ravera-Lassalle**

**Contenu**

***Séquence 1 : Le bilan vocal dans les dysphonies neurologiques : 3 heures***

**Objectif : Analyser les épreuves d'un bilan sur le plan vocal, postural et respiratoire**

**Contenu : Descriptif de la passation (Tronc commun et épreuves spécifiques)**

**Méthode pédagogique : Méthode expositive (transmission d'apports théoriques, illustrations et anecdotes vécues)**

**Outils et support : PPT projeté, paper board, logiciel Vocalab, applications, Références aux annexes (VIH, Phonétogramme, bilan geste vocal parlé, correspondance notes-fréquences, analyse spectrale)**

***Séquences 2 : La rééducation vocale dans la maladie de parkinson : 1 heure***

**Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale**

**Contenu :** Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

**Méthode pédagogique :** Méthode active

**Outils et supports :** Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

**Pause repas**

**Séquences 2 : La rééducation vocale dans la maladie de parkinson : 1 heures**

**Objectif :** Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

**Contenu :** Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

**Méthode pédagogique :** Méthode active

**Outils et supports :** Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

**Séquences 3 : La rééducation vocale post AVC : 2 heures**

**Objectif :** Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

**Contenu :** Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

**Méthode pédagogique :** Méthode active

**Outils et supports :** Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

**Deuxième journée**

**Accueil : 8h30**

**Séquences 4 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 4 heures**

**Objectif :** Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

**Contenu :** Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

**Méthode pédagogique :** Méthode active

**Outils et supports :** Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

### **Pause repas**

**Séquences 4 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 1 heure**

**Objectif :** Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

**Contenu :** Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

**Méthode pédagogique :** Méthode active

**Outils et supports :** Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

**Séquence 5 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale, les traitements : 30 minutes**

**Objectif :** Maîtriser les différents parcours de soin à proposer aux patients

**Contenu :** Présentation des autres solutions thérapeutiques complémentaires

**Méthode pédagogique :** Méthode expositive (transmission d'apports théoriques, illustrations et anecdotes vécues)

**Outils et support :** PPT projeté, références à des films chirurgicaux sur you tube

**Evaluation formative :** Les stagiaires sont amenés à réfléchir sur un arbre décisionnel qui permettra de choisir le parcours de soin le plus adapté à chaque patient. Sur les 2 axes de l'arbre décisionnel, les stagiaires devront donner au moins deux arguments en faveur de l'un ou de l'autre.

**Séquences 6 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie du nerf laryngé supérieur, 1h30 minutes**

**Objectif :** Pratiquer les exercices de voix spécifiques à cette atteinte

**Contenu :** Description du protocole de prise en charge orthophonique, présentation des exercices vocaux et expérimentation des exercices.

**Méthode pédagogique :** méthode actives avec expérimentation des exercices

**Outils et support :** paper board, maquettes, trousse avec matériel, clé USB avec exercices enregistrés

## **ETAPE 2 :**

**Titre :** L'analyse des pratiques professionnelles

**Format :** Présentiel

**Durée :** Cette étape 2 est intégrée et conduite au fil de la formation consécutivement aux éléments apportés en étape 1. Ce temps d'analyse de pratique correspond à 25% du temps sur une journée de formation

**Intervenant :** Aurélie Ravera-Lassalle

**Contenu :**

Evaluation des pratiques professionnelles par le biais des cas cliniques.

Evaluation formative tout au long de la formation,

## **REFERENCES ET RECOMMANDATIONS**

1. Société française d'ORL et de chirurgie de la face et du cou. *Recommandations pour la pratique clinique : Paralysies récurrentielles de l'adulte*. Paris, 2002.
2. Recommandation HAS : *la prise en charge du cancer de la thyroïde*, septembre 2010.
3. A basic protocol for functional assessment of voice pathology, especially for investigating the efficacy of (phonosurgical) treatments and evaluating new assessment techniques. Guideline elaborated by the Committee on Phoniatics of the European Laryngological Society (ELS). Dejonckere PH, Bradley P, Clemente P, Cornut G, Crevier-Buchman L, Friedrich G, Van De Heyning P, Remacle M, Woisard V; Committee on Phoniatics of the European Laryngological Society (ELS). *Eur Arch Otorhinolaryngol.* 2001 Feb;258(2):77-82. doi: 10.1007/s004050000299
4. International consensus (ICON) on basic voice assessment for unilateral vocal fold paralysis. Mattei A, Desuter G, Roux M, Lee BJ, Louges MA, Osipenko E, Sadoughi B, Schneider-Stickler B, Fanous A, Giovanni A
5. HAS, *Maladie de Parkinson et syndromes apparentés : techniques et modalités de la prise en charge non médicamenteuse des troubles moteurs*, juin 2016
6. HAS, *Guide du parcours de soins maladie de Parkinson*, 2016
7. HAS, *Prise en charge des patients post-COVID-19 en médecine physique et de réadaptation (MPR), en soins de suite et de réadaptation (SSR), et retour à domicile*, Avril 2020

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS**

**Les méthodes pédagogiques :** Apports théoriques et nombreuses mises en pratique : méthode active, les apprenants sont mis en situation de faire

**Les moyens pédagogiques :** Utilisation d'outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque atelier, recommandations de l'HAS, bibliographie en rapport avec chaque atelier) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (piano,

paille, Kazoo).

**Les méthodes HAS :** Lors de la première étape, l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances et de compétences feront l'objet d'un temps dédié avec des objectifs pédagogiques et des supports pédagogiques reposant sur des références actualisées. Lors de la deuxième étape, l'analyse des pratiques professionnelles fera l'objet d'un temps dédié, d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées, d'une analyse critique et constructive des pratiques réalisées (objectifs, amélioration...).

**Les supports pédagogiques :** un syllabus est remis au stagiaire le premier jour de la formation contenant l'intégralité des présentations projetées. Par ailleurs, une clé USB contenant tous les exercices pratiqués sous format audio ou vidéos ainsi que les annexes de la formation lui sera remise avec une trousse contenant les outils utilisables pour certains exercices.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

**Les modalités de contrôle des connaissances :** Un questionnaire d'évaluation de positionnement des acquis est envoyé par mail avant le stage. Dans le cadre de l'évaluation des acquis, ce même questionnaire est proposé aux stagiaires à la fin du stage. Le relevé des notes obtenues avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire.

**Les modalités d'évaluation formatives** tout au long de la formation. Cette évaluation des pratiques professionnelles se fera sous forme de quizz, d'exercices... et aussi par le biais de cas cliniques ce qui permettra un temps d'échange concernant les pratiques des participants (difficultés rencontrées, modalités de prise en charge, résultats obtenus...).

**Les modalités de contrôle de la présence à la formation :** Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

**Les modalités d'évaluation de la satisfaction :** L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire proposé à l'issue de la formation.

**Les modalités d'évaluation du transfert des acquis :** A six mois de la fin de la formation, une évaluation à froid sera envoyée afin d'évaluer la mise en pratique de la formation

### **MOYENS TECHNIQUES**

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

L'action se déroule en format visio sur la plate-forme Zoom professionnel. Le formateur utilisera son ordinateur personnel et diverses applications téléphoniques

Des supports seront remis aux stagiaires (Syllabus, trousse et documents numériques). Le formateur sera à disposition des stagiaires pour répondre à leurs éventuelles questions.

ZOOM professionnel permet la transmission d'informations, l'échange et le partage de documents et ZOOM dispose également d'un outil de discussion.

La personne en charge de la relation avec les stagiaires sera à même d'assister le stagiaire sur le plan technique avant la formation si besoin.

### **TARIF DE LA FORMATION**

**Sans possibilité de prise en charge :**

**Tarif :** Le coût de la formation sera de 390 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 290 euros).

**Possibilité de prise en charge Fif-PL : NDA 93132026413, 2024-183c8, NACPRO : S0720240020005**

**Tarif :** Le coût de la formation sera de 390 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 290 euros). La prise en charge par le Fif-pl est de 150 euros par jour. Le plafond annuel du Fif-pl est de 750 euros.

**Exercice salarié :** Le coût de la formation sera de 390 euros et de 40 euros de frais de dossier, nets de taxe. Paiement après service fait après remise de la facture et de l'attestation de présence.

Une attestation de formation, une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation. Le coût de la formation comprend le repas de midi.

### **PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)**

**Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste**

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Attachée au service ORL de la Conception à Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1 Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2

DESIU de Laryngo-phoniatry, Marseille.

ACI, affiliée à la SACEM

### **SANCTION DE LA FORMATION**

Une attestation de formation

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap ou de singularité (maladies chroniques, hypersensibilité...) souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente handicap, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »



## CONTACT

**Pour tous renseignements et inscriptions :**

Aurélie Ravera-Lassalle, 06-11-75-90-97, [Leeloulassalle@yahoo.fr](mailto:Leeloulassalle@yahoo.fr)

**Référente handicap**

***Organisme formateur organisateur :***

*Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.20264.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).*